



Accompagner Le Handicap Psychique en Isère

Projet associatif de l'association ALHPI

Validé lors de l'Assemblée Générale du 1^{er} juin 2017

Objet du présent document

Ce projet associatif est un document de référence interne et externe. Rappelant les origines de l'association, il définit les objectifs et les valeurs qui fondent notre engagement auprès des personnes en situation de handicap psychique et/ou de handicap résultant d'altérations acquises de la sphère cérébrale.

Il indique aussi la philosophie à partir de laquelle doivent s'apprécier les modalités de l'action et les opportunités de développement.

Historique de l'association (schéma en annexe 1)

L'Association **ALHPI** « **A**ccompagner **L**e **H**andicap **P**sychique en **I**sère » a déposé ses statuts en Préfecture de l'Isère le 27/12/2002, au terme d'un processus de fusion-crédation entre deux associations complémentaires à caractère social, gérant des services spécialisés pour le même public handicapé psychique-pour rendre possible une continuité de son accompagnement dans la cité :

- L'**Association Romant**, créée le 18/09/1981, gestionnaire d'un foyer d'hébergement et de réadaptation socio-professionnelle à St Paul les Monestier. Elle est gérée par des travailleurs sociaux et des personnalités locales ainsi que par des psychiatres y adressant leurs patients.
- Le « **SERDAC** » (**S**ervice **D'****A**ccompagnement), association créée le 16/09/1991 par quelques familles issues de l'Union Nationale des Amis et Familles de malades psychiques (UNAFAM). Pour répondre à l'isolement et au désarroi de leurs proches « malades mentaux » comme on disait encore à l'époque, sans solutions adaptées, elles se sont investies dans de petits projets, sur 3 axes : accompagnement, logement, activités de loisirs.

Cette volonté de familles et de professionnels de collaborer au sein d'un même Conseil d'Administration, tout à fait novatrice à l'époque, a été encouragée par le Conseil Général de l'Isère ; elle est toujours porteuse d'une richesse d'approches à entretenir.

Les grandes étapes :

- **Janvier 2001** : reconnaissance de l'action des familles : financement du SERDAC par le Conseil Général de l'Isère (la gestion en est confiée à l'association Romant)
- **Avril 2001** : convention partenariale Association Romant et SERDAC
- **Décembre 2002** : dépôt des statuts de l'association ALHPI
- **Mai 2003** : création de l'Association ALHPI par fusion de l' Association Romant et du SERDAC.

Association ALHPI

12 bis rue des Pies - 38360 Sassenage - Tel : 04 76 26 91 96

E-mail : contact@alhpi.com - Site internet : www.alhpi.com

N° SIREN 448 611 871 - APE 8810B



L'Association ALHPI gère les établissements et services : Foyers ALHPI, SAMSAH ALHPI, SAJ ALHPI et parraine le GEM "L'Heureux Coin"

- **Janvier 2004** : compétence départementale dans le domaine du handicap psychique lourd, en appui et complémentarité des services "tous handicaps" - Convention Conseil Général de l'Isère/ALHPI du 01/01/2004,
- **Mai 2004** : création, du Service d'Activité de Jour : SAJ *Antre-Temps*,
- **Septembre 2006** : parrainage du Groupe d'Entraide Mutuelle : GEM *L'Heureux Coin*,
- **Novembre 2006** : agrément et financement mixte (ARS et Conseil Général) du SAMSAH *Le Serdac* sur l'agglomération grenobloise (02/11/2006),
- **Juin 2007** : SAMSAH ALHPI: ouverture du site de l'Isle d'Abeau
- **Mai 2012** : ouverture d'une antenne du SAMSAH ALHPI à Vienne rattachée au site de l'Isle d'Abeau,
- **Novembre 2013** : mandat de gestion du foyer pour personnes présentant un handicap résultant d'altérations acquises de la sphère cérébrale, de la Villa Claude Cayeux (VCC) à St Maurice en Trièves, donné par les Amis de Vaulserre et du Trièves (AVT), à la demande du Conseil Général de l'Isère,
- **Mars 2014** : déménagement du Foyer Romant à Monestier de Clermont sous le nom de Foyer ALHPI,
- **Janvier 2016** : reprise du Foyer *Villa Claude Cayeux* par ALHPI,
- **Janvier 2017** : SAMSAH ALHPI : ouverture du site de Voiron.
- **Aujourd'hui, l'Association ALHPI gère des services qui sont en synergie :**
 - le Foyer ALHPI (20 résidents) à Monestier de Clermont et le Foyer Villa Claude Cayeux (20 résidents) à Saint Maurice en Trièves,
 - le SAMSAH ALHPI *Le Serdac* : environ 180 personnes, accompagnées sur 3 sites (Sassenage, L'Isle d'Abeau/ Vienne et Voiron)
 - Le SAJ ALHPI-*Antre-Temps* à Sassenage (environ 80 personnes en temps partiel).

et parraine le GEM *L'Heureux Coin*.

Les valeurs de l'association

- **Valeurs autour de la personne**

L'association ALHPI affirme la primauté de la personne, citoyen sujet de droits et de devoirs, premier acteur de son projet de vie. Cette valeur s'appuie sur le respect des principes suivants :

- la singularité de la personne,
- sa liberté et son autodétermination,
- son autonomie,
- le respect de son intimité et de sa vie privée.

En aucun cas ALHPI ne poursuit un objectif de normativité pour la personne.

- **Valeurs autour de la société**

ALHPI s'attache à promouvoir la solidarité et les valeurs humanistes; elle est engagée dans la lutte contre l'exclusion et la stigmatisation des personnes en situation de handicap psychique ou concernées par des troubles psychiques.

- **Valeurs autour de l'association**

ALHPI se veut force de proposition, respectueuse des choix religieux, spirituels et politiques de tous ses acteurs, loyale à l'égard des partenaires institutionnels et associatifs.

Loin de tout dogmatisme théorique, elle est ouverte aux nouvelles connaissances dans les domaines médical, psychique et social, dès lors qu'elles sont validées.

Elle veille au professionnalisme de son personnel.

Elle encourage l'enrichissement réciproque.

Sa gestion se veut bienveillante et respectueuse des valeurs de la démocratie.

Objectifs politiques inscrits dans les statuts associatifs :

- Veiller à la reconnaissance de la spécificité du "Handicap Psychique" par la société et les pouvoirs publics,
- Accueillir des personnes en situation de handicap psychique et/ou handicap résultant d'altérations acquises de la sphère cérébrale et veiller au respect de leur dignité,
- Gérer tous types de Services et d'Etablissements permettant leur accompagnement vers une plus grande autonomie dans la vie sociale,
- Travailler en partenariat ou en réseau, avec les associations et les organismes sanitaires, médico-sociaux et sociaux concernés.

Le public accueilli :

Le public accompagné par l'Association ALHPI est constitué par des personnes en situation de « handicap psychique » (tel que reconnu par la loi du 11 février 2005) du fait d'une pathologie psychiatrique ainsi que des personnes présentant un handicap résultant d'altérations acquises de la sphère cérébrale.

Les objectifs et les moyens mis en œuvre:

- Accueillir la personne et respecter sa singularité, y compris dans l'expression de ses différences :
 - avoir en permanence le souci de l'adhésion de la personne et respecter son cheminement,
 - concourir à la reconquête par la personne, de ses capacités lui permettant de retrouver une vie sociale,
 - face aux réalités d'exclusion, de discrimination, lui permettre l'exercice des droits et des devoirs inhérents à la vie en société,
 - contribuer à changer le regard de la société, en intervenant dans l'environnement des personnes, pour qu'elles y trouvent une place,
- Permettre à la personne d'accéder à l'autonomie qu'elle peut souhaiter par l'accompagnement au logement, aux relations sociales et affectives, aux loisirs, à la culture, à l'activité professionnelle ou non.
- Permettre la prise en charge médicale globale et spécifique, notamment en assurant l'articulation entre le médico-social et les soins, en particulier dans le cas d'hospitalisation (préparation de l'entrée et de la sortie d'hôpital et suivi pendant l'hospitalisation),
- S'assurer, le moment venu, des relais utiles et adaptés à la continuité de ses projets d'accompagnement ou de ses projets personnels,
- Développer une éthique professionnelle et les compétences des personnels et en s'appuyant sur leurs connaissances techniques, leur expérience, leur formation et les échanges avec les partenaires.

Sur la gouvernance associative :

- Le Conseil d'Administration, émanation de l'Assemblée Générale des membres de l'association, qu'il représente, est constitué de familles, de soignants, de travailleurs sociaux, de sympathisants, qui s'engagent en fonction de leurs expériences de vie ou de leurs compétences techniques. Il définit la politique de l'association et élabore le projet associatif, dont il est le garant.

- Le Conseil d'Administration s'appuie essentiellement sur une concertation étroite de son Bureau avec le Directeur et son équipe des cadres, telle que définie par le DUD (Document Unique de Délégation, prévu par la loi 2002-2 réformant l'action sociale et médico-sociale).
- Les salariés mettent en œuvre le projet associatif à travers leurs pratiques professionnelles, sous l'autorité et la responsabilité de leur encadrement hiérarchique.
- Chaque structure peut s'appuyer sur un administrateur référent désigné par le bureau.
- La parole des usagers s'exprime dans les Conseils à la Vie Sociale ou par les Enquêtes de satisfaction.

Nos partenariats :

- La nature même du handicap psychique et/ou du handicap résultant d'altérations acquises de la sphère cérébrale requiert un travail en réseau et en partenariat ; c'est une nécessité conceptuelle et pratique, caractéristique de l'accompagnement de ce public, tant au niveau institutionnel que dans le quotidien des personnes.
- L'Association ALHPI a une expérience du travail en partenariat qui lui permet d'être et de rester force de réflexion, de proposition et d'innovation, dans la réciprocité et la coopération.
- C'est pourquoi l'Association ALHPI mène une politique d'échanges et de rapprochements entre associations partageant les mêmes intérêts et les mêmes objectifs, afin de rendre possible :
 - une mutualisation des expériences et une optimisation des moyens de gestion pour une plus grande efficacité,
 - un renforcement de chacun des Conseils d'Administration respectifs,
 - l'obtention d'une masse critique et d'une force stratégique suffisantes pour développer notre capacité à créer de nouvelles structures répondant aux besoins des personnes à travers les appels d'offre.
- Ces partenariats visent :
 - Une coordination avec tous les acteurs du terrain sanitaire et médicosocial qui peuvent concourir à l'amélioration du parcours des personnes dans le respect de la pluridisciplinarité,
 - Le travail en réseau au sein du Réseau Handicap Psychique (RéHPsy) dont l'Association ALHPI est membre fondateur,
 - Une concertation avec l'UNAFAM interlocuteur privilégié représentant les proches et avec les associations d'usagers, ainsi que les associations de défense des intérêts des personnes handicapées comme l'Office Départemental Des Personnes Handicapées de l'Isère (ODPHI).
- ALHPI agit au plan national au sein de la Fédération Santé Mentale France (SMF) et de sa coordination Auvergne Rhône-Alpes.

Nos Projets :

- Renforcer la synergie entre les deux Foyers ALHPI dans le respect de la spécificité des publics accueillis en :
 - préparant l'emménagement du Foyer Villa Claude Cayeux en 2018 dans un nouveau bâtiment en cours de construction sur le site de Monestier de Clermont,
 - poursuivant la mutualisation des ressources et en veillant à l'intégration des résidents dans la vie de la commune.
- Renforcer la couverture territoriale du SAMSAH ALHPI *Le Serdac* dans l'Isère et la coordination entre les équipes médico-sociales et le sanitaire.
- Valoriser le fonctionnement du SAJ ALHPI *Antre-Temps*,
- Permettre la participation des personnes en situation de handicap psychique et/ou présentant un handicap résultant d'altérations acquises de la sphère cérébrale au sein de l'Association ALHPI.
- Cœuvrer, seul ou en partenariat, au développement d'hébergements adaptés aux personnes handicapées psychiques, en particulier par la création de Résidences-Accueil.

Historique de l'Association ALHPI (Annexe 1)

